

3^e cycle des études de médecine

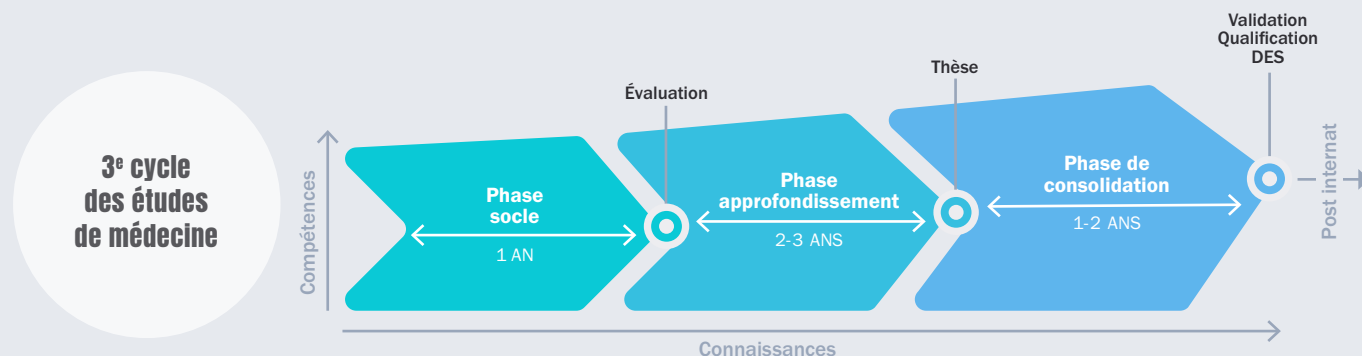
L'INTERNAT

Année universitaire 2025/2026 - Subdivision d'Amiens



LES TROIS PHASES

L'internat s'organise en trois phases (phase socle, phase d'approfondissement, phase de consolidation = docteur junior) pour une durée totale de 3 à 6 ans d'études.



● Le semestre

Il s'agit d'une succession de stages d'une durée de six mois, de mai à début novembre (appelé semestre d'été) et de novembre à début mai (appelé semestre d'hiver).

● Les stages

Chacun des stages effectués peuvent être validés ou invalidés par le responsable de terrain de stage, les coordonnateurs et le directeur de l'UFR.

Les stages sont réalisés sur des terrains agréés, en milieu hospitalier ou extrahospitalier :

- CHU
- Autres établissements de santé publics ou privés.
- Praticiens agréés maîtres de stage.
- Organismes extra hospitaliers (laboratoires de recherche, établissement public, associations, entreprises, etc.).

● Le Diplôme d'Études Spécialisées (DES)

La délivrance du diplôme est nécessaire à l'exercice de la spécialité. Toutefois, il est possible de suivre des options ou des FST (Formations Spécifiques Transversales) pour compléter la formation. Il existe 44 DES relevant d'une réglementation nationale.

● La maquette

Pour chacun des 44 DES, une maquette précise les connaissances et compétences à acquérir, les stages à réaliser et les différentes modalités d'évaluation.

● La thèse

La soutenance de la thèse intervient à la fin de la phase d'approfondissement et conditionne l'accès à la phase de consolidation (pour les spécialités concernées).

● La réglementation

- Arrêté du 12 avril 2017 modifié portant organisation du troisième cycle des études de médecine.
- Arrêté du 21 avril 2017 modifié relatif aux connaissances, aux compétences et aux maquettes de formation des diplômes d'études spécialisées et fixant la liste de ces diplômes et des options et formations spécialisées transversales du troisième cycle des études de médecine.

LES GRANDES ÉTAPES

● La commission des agréments

Pour être ouverts puis choisis par les internes, les terrains de stage doivent être agréés au préalable par le directeur général de l'ARS HDF, sur proposition de la commission d'agréments qui se tient chaque année en mai, pour chaque phase de l'internat. Elle est présidée par le directeur de l'UFR.

● La commission d'évaluation des besoins de formation (CEBF)

En février et en septembre, elle détermine pour le semestre suivant le nombre minimum de postes nécessaires pour la répartition des internes, en fonction des besoins de formation. Elle est présidée par le directeur de l'UFR.

● La commission de répartition

Elle statue sur la répartition des postes offerts au choix semestriel, y compris pour les options et formations spécialisées transversales (FST). Elle est présidée par le directeur général de l'ARS HDF.

Pour le semestre de mai

DÉCEMBRE/JANVIER

→ Campagne de recensement des besoins en effectifs auprès des établissements (RESANA)

DÉBUT FÉVRIER

→ Commission d'évaluation des besoins de formation

DE JANVIER À MARS

→ Campagne annuelle des agréments

MI-FÉVRIER

→ Commission de répartition des postes

MARS

→ Choix des internes

DÉBUT MARS

→ Publication de l'arrêté des postes

MI-MAI
→ Commission d'agréments

Pour le semestre de novembre

JUIN/JUILLET

→ Campagne de recensement des besoins en effectifs auprès des établissements (RESANA)

JUILLET/AOÛT

→ Publication de l'arrêté des agréments

MI-SEPTEMBRE

→ Commission de répartition des postes

DÉBUT SEPTEMBRE

→ Commission d'évaluation des besoins de formation

SEPTEMBRE

→ Publication de l'arrêté des postes

SEPTEMBRE/OCTOBRE

→ Choix des internes

Toutes les étapes liées au parcours des internes en médecine se font en liens étroits entre l'ARS Hauts-de-France, la faculté de médecine d'Amiens (UFR) et le centre hospitalier universitaire d'Amiens-Picardie (CHUAP).

QUI FAIT QUOI ?

● UFR

- Campagne annuelle des agréments.
- Inscription universitaire, suivi des maquettes et des situations individuelles.
- Validation ou invalidation des stages.
- Délivrance des diplômes.
- Attribution des années recherches.
- Traitement des demandes d'interCHU et des demandes de droit au remords.

● CHUAP

- Nomination en qualité d'interne.
- Gestion de la rémunération.
- Mise en disponibilité.
- Régime disciplinaire.
- Suivi des congés.

● ARS HDF

- Arrêté des agréments.
- Arrêté de répartition des postes.
- Organisation du choix de stage des internes.

LES DÉMARCHES A RÉALISER

Toutes les situations dites particulières des internes doivent être signalées par le biais de formulaires téléchargeables sur le PAP'S de l'ARS HDF, rubrique « imprimés ».

- Dossier de demande de stage hors subdivision (interchu) auprès de l'UFR.
- Formulaire de demande de droit au remords (DAR) auprès de l'UFR et copie à l'ARS.
- Formulaire de demande de disponibilité auprès du CHUAP.
- Formulaire de demande de stage spécifique auprès de l'UFR et copie à l'ARS.
- Formulaire de demande de surnombre auprès de l'ARS et copie à l'UFR.
- Relevé de stages à demander auprès de l'UFR ou de l'ARS.

Ces formulaires sont à adresser dans des délais réglementaires. Pensez à anticiper toutes les démarches.



La liste des lieux de stages et des praticiens maîtres de stage agréés pour recevoir et former des internes en médecine est téléchargeable sur le PAP'S de l'ARS HDF, rubrique « agréments ».



La liste des coordonnateurs des spécialités pour la subdivision d'Amiens se trouve sur le PAP'S de l'ARS HDF dans la rubrique internat puis tout en bas « contacts ».



PAP'S

Portail d'accompagnement
des professionnels de santé
Hauts-de-France

LES CHOIX

● Le choix de stage

- Le choix de stage des internes est organisé par l'ARS HDF chaque semestre, pour toutes les phases, et par DES.

■ Pour les phases socle et approfondissement

Le choix de stage des internes est organisé au niveau de la subdivision, et s'effectue en fonction du nombre de semestres validés pour l'ancienneté puis du rang de classement.

■ Pour la phase de consolidation

Le choix de stage des docteurs juniors est organisé au niveau de la région par appariement. Chacun établit une liste de vœux par ordre de préférence (minimum 20 % des postes ouverts dans la région).

● La plateforme DCI est accessible

- À tous, sans inscription, pour consulter la liste des postes, les affectations, les agréments, les informations sur le calendrier des choix.
- Aux internes inscrits pour choisir le stage.
- Aux services de l'ARS pour préparer et animer les sessions de choix.
- À l'UFR.
- Aux coordonnateurs pour répartir les postes par DES.

Une note intitulée « [TUTO choix des internes](#) » est téléchargeable sur la page d'accueil de DCI pour expliquer le fonctionnement de l'outil pendant les choix.



● La plateforme DCI

« Dématérialisation du choix des internes »

Il s'agit d'un outil en ligne qui permet de :

- Dématérialiser les sessions de choix de stage semestriel des internes des phases socle et approfondissement.
- Créer les postes offerts à l'issue des commissions de répartition.
- Partager tous les documents d'information relatifs aux stages des internes (membres des commissions, affectations, agréments, offre de stages, listes d'appel, calendriers des amphithéâtres, attestations...).
- Calculer les listes d'appel et créer les amphithéâtres.

● La procédure des choix sur DCI

- Environ une semaine avant les choix, les internes ont accès aux amphithéâtres de choix, avec les dates et horaires précis pour chacune des spécialités, et peuvent mettre en favori les postes convoités sur la plateforme DCI.
- Le jour des choix et à l'heure indiquée, les internes se connectent obligatoirement sur la plateforme DCI et disposent, chacun leur tour dans la liste d'appel, de 90 secondes pour sélectionner le stage souhaité.
- En cas de dysfonctionnement, l'amphithéâtre peut être mis en pause par l'ARS.
- Une pastille verte indique les postes disponibles, et les postes en favoris s'affichent en priorité dans le bandeau bleu, puis disparaissent lorsqu'ils ne sont plus disponibles.
- La plateforme DCI permet de télécharger l'attestation d'affectation après les choix, il n'est donc pas nécessaire de contacter l'ARS pour se la procurer.

CONTACTS ET LIENS UTILES

Pour toutes les questions concernant le cursus, l'enseignement et la formation, les représentants des internes et les coordonnateurs sont vos référents de premier niveau.

Pour toutes les questions administratives concernant les situations particulières décrites précédemment, rapprochez-vous des institutions correspondantes :

FACULTÉ DE MÉDECINE D'AMIENS (UFR)

✉ corinne.lefebvre@u-picardie.fr

(pour toutes les spécialités sauf la médecine générale)

✉ fanny.razzi@u-picardie.fr

(pour la médecine générale uniquement)

✉ flora.alexandre@u-picardie.fr

(pour les dossiers de demande de stage hors subdivision - interCHU)

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE AMIENS-PICARDIE (CHUAP)

DIRECTION DES AFFAIRES MÉDICALES

✉ internes@chu-amiens.fr

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ DES HAUTS-DE-FRANCE (ARS HDF)

➡ www.hauts-de-france.ars.sante.fr

DCI

➡ <https://stages-internes-hdf.inea.fr/>

PAP'S

➡ PAP's ARS HAUTS DE FRANCE - Formation initiale ou continue

FACEBOOK

➡ Du Stylo au Stetho

ÉQUIPE DE L'INTERNAT - SUBDIVISION D'AMIENS

Service gestion et formation des professionnels de santé

Sous-direction démographie, formation et gestion des ressources humaines du système de santé - Direction de l'offre de soins

✉ ars-hdf-internes@ars.sante.fr